

A N N E E 1 9 8 9

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

VIIème LEGISLATURE

N° 268

J O U R N A L D E S D E B A T S

D E U X I E M E S E S S I O N O R D I N A I R E D E L ' A N N E E

1989

C O M P T E R E N D U I N - E X T E N S O

SEANCE DU MERCREDI 27 DECEMBRE 1989

S O M M A I R E

| | |
|---|----|
| 1 - Membres du Gouvernement présents ----- | 1 |
| 2 - Ouverture de la Séance ----- | 1 |
| 3 - Dépôt ----- | 1 |
| 4 - Projet de loi n° 37/89 abrogeant et remplaçant certaines dispositions du Code général des Impôts ----- | 2 |
| 5 - Projet de loi n° 38/89 portant création de l'Université de Saint-Louis ----- | 28 |
| 6 - Suspension de la Séance ----- | 62 |
| 7 - Reprise de la Séance ----- | 63 |
| 8 - Projet de loi n°39/89 instituant un dispositif d'incitation au départ volontaire des agents de l'Etat----- | 63 |

.../...

9 - Fin de la Séance ----- 103

SECRETAIRES ELUS :

PRESIDENCE DE :

MATIN : Mr. Sanghé MBALLO
Mr. Moussa Balla DAFPE

Mr. Abdoul Aziz NDAW,
Président.

APRES-MIDI : Mr. Sanghé MBALLO
Mr. Babacar SALL

MEMBRES DU GOUVERNEMENT PRESENTS

Sont au banc du Gouvernement :

MM. Sakhir THIAM, Ministre de l'Enseignement Supérieur,
Moussa NDOYE, Ministre de la Fonction publique du
Travail et de l'Emploi,
Farba LO, Ministre délégué auprès de Monsieur le
Président de la République, chargé des Re-
lations avec les Assemblées ;
Moussa TOURE, Ministre délégué auprès du Ministre de
l'Economie et des Finances.

- 2 -

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs la séance est ouverte.

- 3 -

Mo

DEPOT

Monsieur le Président

J'ai reçu de Monsieur le Président de la République la let-
tre que voici :

Monsieur le Président,

Je vous fais parvenir, ci-joint, des décrets ordonnant la
présentation à l'Assemblée nationale des projets de loi suivants :

- Projet de loi abrogeant et remplaçant certaines dispositions
du Code général des Impôts.

.../...

- Projet de loi portant création de l'Université de Saint -Louis.
- Projet de loi instituant un dispositif d'incitation au départ volontaire des agents de l'Etat.

Je vous prie de bien vouloir soumettre ces projets à la délibération de l'Assemblée nationale selon la procédure d'urgence.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

X

X

X

Acte est donné du dépôt de ces affaires.

Selon les dispositions de l'Article 66 de notre Règlement intérieur, l'urgence est de droit lorsqu'elle est demandée par le Président de la République.

- 4 -

Projet de loi n°37/89
abrogeant et remplaçant certaines
dispositions du Code général des
Impôts.

Monsieur le Président

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi n°37/89 abrogeant et remplaçant certaines dispositions du Code général des Impôts.

La parole est à Monsieur Modou AMAR, Rapporteur de l'Inter-commission, constituée par les commissions des Finances et de la Législation.

Monsieur Modou AMAR

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

.../...

L'intercommission, constituée par les commissions des Finances et de la Législation, s'est réunie le Jeudi 21 Décembre 1989, sous la présidence de notre collègue Christian VALANTIN, Président de la Commission des Finances, à l'effet d'examiner le projet de loi n°37/89 abrogeant et remplaçant certaines dispositions du Code général des Impôts.

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Moussa TOURE, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, entouré de ses collaborateurs.

Dans l'exposé des motifs, le Ministre expliquera que la réforme proposée par le projet qui nous est soumis, vise à simplifier le régime fiscal sur les revenus des personnes physiques, en instituant un impôt unique, par la suppression des impôts cédulaires ci-après.

- l'impôt sur les revenus fonciers ;
- l'impôt sur les traitements et salaires ;
- l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux,
- et sur les bénéfices de l'exploitation agricole,
- l'impôt sur les bénéfices des professions non commerciales ;
- l'impôt sur les revenus des valeurs mobilières;
- l'impôt sur les revenus des créances, dépôts et cautionnements.

Le présent projet définit également le mode d'imposition des sociétés et personnes morales en instituant un impôt sur les sociétés frappant les bénéfices des sociétés des capitaux et les sociétés de personnes.

La réforme proposée a pris en compte divers facteurs, notamment

- la préservation du niveau actuel des recettes générales générées par l'imposition des différents revenus ciblés;

- l'absence d'écarts négatifs à tous les niveaux de revenus, et pour chaque situation de famille, entre les charges fiscales individuelles avant et après la réforme ;

- l'établissement d'un tarif unique pour un impôt unique sur les revenus des personnes physiques ;
- et la recherche de l'efficacité budgétaire dans la cohérence et la simplicité.

La réforme vise, ainsi, à lever les inconvénients reconnus au système d'imposition cédulaire qui sont :

- l'inadaptation à l'objectif d'équité fiscale,
- et la complexité dans la gestion de l'impôt aussi bien pour l'administration fiscale que pour les contribuables.

Avec la réforme, le titre (I) du livre (I) du Code général des Impôts est scindé en six chapitres :

- 1°) - L'impôt sur les sociétés dont le taux a été porté de 33,33% à 35% avec l'objectif de ramener ce taux à 30% en 1991.
- 2°) - L'impôt minimum forfaitaire sur les sociétés dont le taux reste fixé à 500.000 frs ou à 1.000.000 frs selon le chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la société.
- 3°) - L'institution d'un impôt sur le revenu des personnes physiques.

Ce nouvel impôt sur le revenu des personnes physiques repose sur les règles suivantes :

- maintien des régimes d'assiette pour la détermination de la base imposable propre à chaque revenu catégoriel ;
- mise en oeuvre de l'imposition séparée des époux ;
- prise en compte des charges de famille par l'application d'un abattement d'une partie du revenu par personne à charge et l'abandon du système actuel du quotidien familial ;
- réduction du taux d'imposition le plus élevé ramené de 60% à 48% ;
- suppression de l'impôt minimum forfaitaire sur les personnes physiques ;
- institution d'une retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers.

4/. - L'extension du régime de retenue à la source aux sommes versées à des tiers en rémunération de prestations de toute nature (commissions, courtages, honoraires, ristournes, droits d'auteur, etc) lorsque le montant du versement est égal ou supérieur à 50.000 frs.

Le montant de la retenue est fixé à 10% des sommes versées.

5/. - La réduction pour investissement de revenus au Sénégal fait l'objet du chapitre V, alors que la réduction pour investissement des bénéfices est examinée au chapitre VI.

6/. - Les dispositions communes (article 144 à 184) visent notamment :

- l'imposition des revenus professionnels ;
- la déclaration des sommes versées à des tiers (commissions, loyers, honoraires, etc,)
- le régime des acomptes provisionnels réclamés le 15 Février et le 15 Avril de chaque année ;
- les rémunérations occultes ;
- le régime d'imposition des plus-values ;
- et les cas de taxation d'office et de majorations d'impôts.

Enfin, ajoutera le Ministre, le présent projet modifie également le régime des contributions des patentes et des licences.

En effet, la réforme prévoit l'institution d'une patente forfaitaire, due pour des activités exercées par les assujettis non soumis au régime d'imposition d'après le bénéfice réel.

Pour ces patentes, il est prévu une publicité de leur paiement par l'affichage d'une vignette dans l'établissement.

Le tarif des licences est défini, désormais, dans un tableau D de l'annexe III du livre I du Code général des Impôts.

La réforme de ces contributions permettra une fiscalisation minimale du secteur informel et rapprochera l'encaissement de l'impôt au fait générateur.

Le présent projet de loi a aussi procédé à une refonte du livre IV du Code général des Impôts relatif aux procédures de contrôle, de contentieux et de recouvrement pour une meilleure clarification des textes fiscaux.

Après la présentation du projet par le représentant du Gouvernement, le Président de séance a insisté sur l'importance de la réforme fiscale envisagée et a invité l'intercommission à examiner, avec toute l'attention requise, le texte soumis à notre sanction.

L'appel du Président a été entendu. Vos Commissaires, dont certains sont des économistes -fiscalistes chevronnés, ont passé au peigne fin le texte proposé. Ils ont apporté des contributions élevées et ont posé de nombreuses questions.

Les débats ont tourné, essentiellement, autour de trois axes :

- la pression fiscale ;
- les conséquences budgétaires de la réforme pour l'Etat et les collectivités locales ;
- le rendement fiscal.

I. Pression fiscale

Tous les commissaires qui sont intervenus dans les débats, ont reconnu la complexité du régime actuel, tant pour les contribuables que pour l'administration fiscale.

Ils ont donc salué l'effort de simplification et de clarification des textes fiscaux, visé par la réforme.

Ils ont, cependant, demandé au Ministre des précisions sur l'incidence de la réforme sur la pression fiscale dont le niveau est jugé suffisant tant pour les personnes physiques que pour les sociétés.

Toute aggravation de la pression actuelle, ont estimé vos Commissaires, risque d'engendrer des effets négatifs sur la consommation des ménages, donc sur la relance économique.

En réponse, Monsieur le Ministre confirmera que la réforme proposée ne cherche nullement à accroître la pression fiscale sur les personnes physiques, puisque la sommation des bases des revenus cédulaires est soumise, désormais, à un tarif unique établi, après plusieurs simulations, de façon telle que le montant de l'impôt dû sera au plus égal à la somme des impôts précédemment payés par les contribuables au titre des impôts cédulaires du régime actuel.

L'objectif de la réforme est plutôt de rechercher une plus grande simplicité et une meilleure cohérence dans la gestion de l'impôt.

Pour étayer cette affirmation, le Ministre ajoutera que l'application des propositions de la réforme, à quelques cas de contribuables, a donné les résultats suivants :

- pour un contribuable salarié disposant d'un revenu brut de 500.000 frs et n'ayant de personnes à charge, le montant de l'impôt dû passe de 55.946 frs à 42.560 frs ;
- pour un contribuable salarié disposant d'un revenu brut de 1.750.000 frs et ayant cinq personnes à charge, le montant de l'impôt dû passe de 132.340 frs à 110.400 frs.
- enfin, pour un contribuable salarié disposant d'un revenu brut de 5.000.000 frs et ayant cinq personnes à charge, l'impôt dû passe de 896.130 frs à 849.000 frs.

Le Ministre indiquera que le PBE n'est pas un impôt mais un emprunt remboursable.

Cependant, il est perçu par les contribuables comme un impôt.

Il rapporte 2 à 3 milliards par an. La réforme prévoit sa suppression.

Ainsi, pour les personnes physiques et les sociétés frappées par ce prélèvement (même remboursable), la réforme se traduira par un soulagement.

Au regard de l'imposition des sociétés, l'institution de l'impôt sur les sociétés conduit à un allègement en plus de la suppression du PBE (taux 10%).

Actuellement, une société qui réalise un bénéfice imposable de 21.000.000 millions, paie

- un impôt BIC de 7.000.000
et un subit un PBE de 2.100.000

9.100.000

Avec l'adoption de la réforme proposée, cette société ne sera plus redevable que d'un impôt de 7.350.000 frs.

II. Conséquence budgétaire pour l'Etat et pour les collectivités locales, et rendement fiscal

Quelles conséquences la réforme aura-t-elle sur les budgets de l'Etat et des municipalités, ont demandé certains commissaires qui redoutent la réduction des capacités d'investissement de ces entités.

Pour le Ministre, la réforme, sans accroître la pression fiscale, améliorera le rendement de l'impôt, des patentes et licences, par l'institution des retenues à la source pour certaines contributions et par la simplification des procédures de recouvrement et du contrôle.

En plus, la relance économique attendue élargira l'assiette imposable, ce qui accroîtra les recettes fiscales.

La fiscalité minimale du secteur informel est également de nature à améliorer les recettes municipales.

Pour terminer, le Ministre indiquera que le Gouvernement appuiera l'Amicale des Inspecteurs d'Impôt dans son initiative de création d'un centre de perfectionnement et veillera à l'accroissement des moyens de l'Administration fiscale pour un meilleur rendement.

Vos Commissaires, satisfaits des explications et réponses du Ministre, ont adopté, à l'unanimité, le présent projet et vous demandent d'en faire autant.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Jé vous remercie mon cher Collègue.

Monsieur le Ministre, avez-vous des observations à formuler ?

MONSIEUR LE MINISTRE

Non, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

La discussion générale est ouverte sur les conclusions de l'intercommission.

Quels sont ceux qui demandent à intervenir ?

Nous avons quatre orateurs inscrits.

Je donne la parole à notre collègue Boubacar SALL.

MONSIEUR BOUBACAR SALL

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

Nous sommes au regret de constater que ce projet de loi qu'on nous soumet, ce matin, en dehors du changement intervenu dans les textes, parce qu'un déjà un texte avait été examiné en commission, le code général des impôts, on nous a envoyé un autre, actuellement en séance. On n'a même pas eu le temps de voir la différence entre les deux changements apportés. On ne nous dit rien du tout et on nous demande de voter par rapport à ce dernier. Nous ne comprenons rien du tout.

Deuxièmement, Monsieur le Président, je pense que l'examen de ce projet de loi et de presque tous les autres qui nous ont été soumis ici, prouvent qu'en tous cas, s'agissant de celui-ci, que c'est une simple intensification ou un transfert d'une pression fiscale qui s'exerce sur le Sénégal depuis près de 10 ans sans résultat. ce qui est décourageant, car les gens pourraient accepter de donner n'importe quoi, tout ce qu'ils produisent et cela ne les découragerait pas s'ils constataient l'utilisation à bon escient de ces impôts ou autres charges qu'ils supportent. Donc, le gouvernement est en train d'intensifier, comme je le disais, en avoir l'air et de transférer, d'un groupe à un autre, ces charges.

Troisièmement, nous ne comprenons pas que l'on veuille, à la fois une chose et son contraire. On nous parle d'incitation, d'encourager les investisseurs et de l'autre côté, on semble vouloir encore engloutir les Sénégalais dans la misère de cette force fiscale insupportable.

Par ailleurs, je considère que cela est la suite de cette loi arbitraire adoptée contre les personnes physiques parce qu'il n'y a plus de discernement, il n'y a plus de calcul logique basé sur les revenus réels qu'ont les personnes. On cherche à uniformiser pour faire croire aux gens, bien sûr qu'on allège c'est presque des décorations qu'on apporte uniquement pour cacher le côté néfaste des décisions. Pour finir maintenant, comme l'ensemble des projets examinés jusqu'ici, on ne fait qu'intensifier la pression fiscale - qui est la plus forte de toute sous-région - contre des gens essouffés, tout en faisant semblant d'ignorer où se trouve réellement l'argent qu'il faut ramener. J'ai parlé, la semaine dernière, des transferts abusifs, et frauduleux des centaines de milliards de nos francs vers l'extérieur n'en déplaise à certains qui ne veulent pas qu'on parle de l'économie. Un pays sans argent, sans liquidité, c'est un corps qui n'a pas de sang. Vous savez où se trouve tout leur argent mais allez le chercher, Monsieur le Ministre. Et grâce arrêtez la pression, les gens n'en peuvent plus, ils n'ont rien.

Je dis bien que les Sénégalais sont des patriotes, des gens capables de tout effort quand ils savent que c'est utile et que ces efforts sont utiles dans le pays, mais lorsqu'un petit groupe jouit de l'effort de tout le monde et fait subir une hémorragie financière sans précédent dans l'histoire de leur pays qu'on sait où vont ces fonds-là et qu'on refuse d'aller les chercher, je dis que c'est dangereux, et ce n'est plus supportable.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher Collègue.

La parole est à notre collègue Mbaye Jacques DIOP.

MONSIEUR MBAYE JACQUES DIOP

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

Je n'étais pas à la réunion de la commission des finances, c'est pourquoi je ne permets d'intervenir en séance plénière sur un point qui me paraît, en tant que maire, très important. Il s'agit, Monsieur le Ministre, des attributions dues par le ministère de l'Economie et des Finances à l'Etat, donc aux communes. Vous savez qu'il y a des impôts qui sont en fait recouverts par les agents de ce ministère, et qui doivent être reversés aux communes. Ce n'est pas toujours le cas et c'est pourquoi nous éprouvons, à notre niveau, de réelles difficultés quant à la réalisation de nos différents budgets.

Ensuite, Monsieur le Ministre, je voudrais vous demander maintenant - je ne suis pas comme mon collègue Boubacar SALL, j'en suis très heureux - mais je voudrais dire que je souhaiterais que plus d'attention soit portée aux collectivités locales. Je le dis souvent, ce sont les communes qui gèrent les préoccupations quotidiennes des populations. Qu'on le veuille ou non, les gens sont des sénégalais, mais ils sont rattachés, avant tout, à un terroir, à une ville, à un village. Le Sénégal est un pays communal dis-je, donc dans chaque ville existent des organes qui gèrent ses destinées. Si nous n'accordons pas plus d'intérêts au sens large mais aussi financier, à la vie de nos collectivités locales, nous risquons d'avoir, Monsieur le Ministre, là aussi des inquiétudes. Vous savez que quand il y a par exemple aux mois de juin, juillet, août le phénomène des jeunes : les navétanes et tout ça, je dis souvent que ce sont des activités qui devraient être gérées par le ministère de la Jeunesse et des Sports, comme les écoles, les dispensaires et autres sont gérés par les Ministères de la Santé, de l'Education nationale etc. Mais on demande aux communes des efforts supplémentaires qui viennent donc en appoint de ce que fait ou ne fait tel ou tel ministère, et les gens pensent que même quand il y a une rue défoncée, il revient à la commune de la réparer. Ils ne savent pas quelle est la rue qui doit être réparée par le ministère des Travaux publics ou par la communauté urbaine.

Dans mon cas, à Rufisque, aucune rue ne doit être réparée par ma commune, toutes doivent l'être ou par les T.P. ou par la communauté urbaine de Dakar. Mais les gens ne savent pas faire la distinction.

Alors, je dis ici, le Président de la communauté urbaine de Dakar est à ma droite, nous avons, nous, des problèmes et nous demandons la compréhension du ministère de l'Economie et des Finances et du Trésor pour que vraiment les impositions qui reviennent aux communes soient versées. Nous sommes actuellement au mois de décembre, nous attendons d'ici le mois de janvier des taxes donc nous comptons sur vous.

Je vous remercie Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher Collègue,

La parole est à notre collègue le Président Ousmane NGOM.

MONSIEUR LE PRESIDENT OUSMANE NGOM

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

Au risque de me répéter et de paraître comme un vieillard qui radote, je suis obligé de reprendre certaines remarques, car comme on le dit, la pétition fait partie de la pédagogie. Je ne désespère pas d'être entendu un de ces quatre matins par le gouvernement - s'il est encore là - ou en tout cas par le peuple sénégalais qui est ici concerné et au nom duquel nous légiférons.

Nous l'avons déjà dit, le gouvernement presque tous les trimestres ou en tout cas au bout de quelques mois, nous soumet des réformes de la fiscalité. On a l'impression qu'il n'a pas une vision prospective de sa politique fiscale et que c'est un gouvernement attrape-tout qui, à chaque fois qu'il sent qu'il peut évaluer quelque part de l'argent, s'y engouffre tête baissée. Nous avons déjà dit ici, au mois de mai, qu'il devait mettre sur pied une commission nationale de réforme de la fiscalité, composée des spécialistes en la matière, mais aussi des parlementaires, des sociologues, des membres du Conseil économique et social, et presque de toutes les expertises possibles pour travailler à long terme sur la question. Mais, jusqu'

ce jour, nous n'avons pas été entendu et presque tous les deux mois le gouvernement nous soumet sa modification ou, en tout cas, prend des ordonnances fiscales parce qu'il pense pouvoir trouver de l'argent quelque part.

Nous estimons vraiment que c'est une politique qui ne peut conduire notre pays qu'à la ruine. Elle ne peut même pas atteindre l'objectif que vous visez, c'est-à-dire chercher de l'argent. Car comme le disait, tout à l'heure, un de mes collègues, à force de pressurer les populations, vous risquez de ne plus recevoir ce que vous cherchez, d'autant plus que dans le cas d'espèce, aucun sérieux n'est pris dans la préparation des documents qui nous sont soumis ou dans leur présentation au niveau de l'Assemblée nationale. Vous vous rendez compte, un document de plus de 200 pages comme le disait, tout à l'heure, mon collègue, sur lequel nous avons eu à travailler depuis une semaine et même en commission, et ce matin on nous ramène un autre que nous n'avons même pas le temps de consulter avec un nouveau dossier de présentation. Nous pensons qu'il faut plus de sérieux et d'égard à l'endroit de l'Assemblée nationale. Nous devons tout de même recevoir les documents à temps, être associés à leur préparation et à leur examen avant d'en discuter ici en séance plénière. Je pense que c'est comme cela que l'Assemblée nationale peut jouer son rôle, non seulement législatif mais aussi de contrôle de l'exécutif qui est un rôle fondamental. Je lisais hier, dans la presse, que l'Assemblée nationale française a mis trois mois pour examiner le texte de loi sur le financement des partis politiques qui vient d'être adopté seulement, le 22 décembre. Et les députés ont pu, par le temps qui leur avait été donné, l'étudier, le censurer et l'améliorer profondément. Je pense que c'est ce travail qu'on peut attendre des parlementsaires. Et si vraiment les textes nous étaient soumis à temps, s'il y avait des discussions à temps sur tous les textes qui devaient nous être présentés, on aurait pu les examiner avec beaucoup plus d'attention et peut-être apporter une contribution beaucoup plus appréciable.

Je voudrais enfin poser une ou deux questions ponctuelles au Ministre concernant ce qu'on appelle la fiscalité minimale du secteur informel. J'aimerais quand même qu'il nous donne des précisions sur cela : comment ce secteur va-t-il être ciblé ? Comment cette fiscalité va-t-elle être fixée ? Est-ce qu'on peut avoir une idée beaucoup plus précise de ce que cela sera ?

Une autre question concerne la retenue de 20 % sur le montant des sommes versées pour les honoraires, les prestations de toute nature et les commissions de courtages etc., qui figurent au point 4 du rapport de présentation

qui nous a été soumis, et également un point concernant ce qu'on appelle les rémunérations occultes. Je voudrais quand même qu'on nous précise ce qu'on entend par là.

Voilà Monsieur le Ministre, les questions et les observations que je souhaitais faire par rapport aux textes que vous nous avez présentés en espérant encore une fois, qu'un de ces jours, cette commission nationale de réforme de la fiscalité sera mise sur pied pour pouvoir établir une bonne fois pour toutes, une vision, à long terme, de la fiscalité sénégalaise.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie Monsieur le Président.

La parole est à notre collègue Amadou DIENG.

MONSIEUR AMADOU DIENG

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, cette réforme rentre dans le cadre de nos préoccupations actuelles, mais surtout dans celles du Chef de l'Etat, qui se traduisent en une justice fiscale.

En effet, il est inadmissible que certains contribuables, en particulier les salariés, puissent payer régulièrement leurs impôts alors que d'autres surtout ceux des professions libérales, arrivent à passer entre les mailles. L'extension de la retenue à la source permet, effectivement, de freiner cette situation, l'institution de l'impôt unique simplifié également le système actuel de l'imposition. L'administration fiscale, à travers un seul dossier fiscal, détient maintenant tous les éléments de taxations pour pouvoir régulariser, d'une façon nette, la situation du contribuable. Il est vrai que nous avons eu des craintes, mais en lisant le texte du rapporteur, à la suite des réponses qui lui ont été données, par le Ministre, dans le cadre de l'organisation des moyens et surtout de la formation, nous sommes rassurés. Néanmoins, il faudrait quand même se poser certaines questions. Le principe de la retenue à la source risque, si on n'amplifie pas le contrôle, de favoriser certains contribuables au détriment d'autres et surtout de l'Etat, du trésor public.

Je m'explique ; vous savez, par exemple, en matière de loyer, que ce soit un loyer écrit ou verbal, il y a des cascades d'imposition : soit l'enregistrement, la TPS ou d'autres impôts. Or les versements de la taxe d'ordures ménagères ne suivent pas, ainsi donc le contribuable, le propriétaire ou l'agent immobilier se trouve détenteur d'une certaine somme. Il faudrait veiller à ce que cette somme-là puisse être versée parce que son non-versement entraîne forcément un détournement des deniers publics. C'est pourquoi, tout en saluant les efforts du Ministre dans le cadre du contrôle, on lui demandera d'être encore beaucoup plus vigilant pour pouvoir mettre fin à cet abus.

Nous saluons la suppression du PBE qui posait effectivement des difficultés parce que le contribuable avait du mal à l'accepter. Et l'Etat également, il faut le reconnaître, avait des difficultés à remplir ses obligations envers les coupons parce que les PBE étant obligatoires.

Je voudrais ainsi poser une question au Ministre en matière de loyer pour les 200.000 F. de prélèvement. Vous dites qu'il y a une retenue à la source sur les 200.000 F. J'aimerais savoir si cette somme correspond au contrat, au bail de l'acte qui a été souscrit ou si c'est l'ensemble des revenus qui correspond à celui du propriétaire.

Je m'explique : dans un immeuble par exemple, il y a plusieurs contrats où on fait la retenue sur le contrat, c'est-à-dire les plus de 200.000 F. ou bien on rassemble l'ensemble des revenus pour pouvoir faire le précompte.

Evidemment, en ce qui concerne la nécessité d'un groupe de travail pour voir les perspectives de l'impôt à long terme, je pense qu'il faut tenir compte du fait que l'impôt répond systématiquement à l'évolution d'un pays, donc il faudrait y aller à temps pour ne pas créer un certain retard dans son application. Je voudrais dire à mon collègue que je partage évidemment son point de vue dans ce domaine-là, il est bon qu'il y ait une commission pour voir l'ensemble mais il faudrait aussi tenir compte de la situation actuelle qui exige l'évolution très rapide de l'impôt pour ne pas être en retard par rapport à la situation économique. C'est pourquoi nous encourageons le Ministre dans le cadre de ces réformes, à aller très rapidement et d'une façon objective. Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT :

Je vous remercie mon cher Collègue.

Je donne la parole à notre collègue le Président Samba Laobé FALL.

.../...

Monsieur Samba Laobé FALL :

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Je voudrais, puisque l'occasion nous a été donnée par notre collègue Ousmane NGOM de formuler des vœux, le faire pour que le Gouvernement soit encore là et pour longtemps. Ceci dit, je voudrais dire que le Rapporteur, par son excellent travail, nous a beaucoup facilité la compréhension. Quand il nous renvoie à des économistes fiscalistes que nous ne sommes pas pour la plupart, je me contente de faire mienne les réflexions de notre collègue Amadou DIENG qui est expert en la matière.

Ceci dit, la préoccupation du peuple sénégalais dans ce domaine-là, est d'être persuadé que la fiscalité n'a pas augmenté comme l'a affirmé d'ailleurs le Ministre, qu'il y a une simplification dans les procédures et une cohérence dans la gestion de l'impôt. C'était ça nos préoccupations et nous nous réjouissons de trouver cela dans le projet de loi qui nous est présenté.

Je voudrais maintenant féliciter Monsieur le Ministre parce que ses explications et notamment -ce qui est également pédagogique- le fait qu'il nous ait pris des exemples montrant que telle personne qui devait payer tant d'impôt, par l'adoption de ce texte, sera amenée à payer tant. Cette méthode pédagogique convient à des gens comme nous qui ne sommes pas spécialistes dans le domaine évoqué. Nous saluons une telle méthode et encourageons son maintien afin qu'elle continue à nous donner des exemples pour que nous puissions vraiment combler notre ignorance de ces problèmes par une pédagogie appropriée et à notre niveau.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT :

La discussion générale est close.

Monsieur le Rapporteur, vous avez la parole.

Monsieur Modou AMAR :

Avant les réponses du Ministre, je voudrais simplement donner quelques précisions sur les raisons pour lesquelles, ce qu'on appelle de nouveaux documents nous ont été distribués ce matin. En réalité, c'est par respect pour les parlementaires que nous sommes, que le Ministre a tenu à rectifier les documents compte tenu

des conclusions de l'Intercommission. Tout à l'heure, le collègue Amadou DIENG s'est trompé parce que si le document initial proposait 200.000 francs de plancher pour la retenue à la source, la Commission a proposé que cela soit porté à 300.000 francs et c'est ce qui a été arrêté. Sur la retenue à la source, le taux n'est pas de 20 % comme vous l'avez sur l'ancien document mais de 10 % à la demande de la Commission. Donc c'est par respect ; il n' a pas de différence fondamentale ; il y a simplement les modifications souhaitées par la Commission qui ont été intégrées dans le document initial et qui fait aujourd'hui l'objet d'un nouveau texte. Donc c'est par respect pour les parlementaires que nous sommes, que le Gouvernement a tenu à rectifier en conséquence son document initial.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT :

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

Monsieur le Ministre des Finances :

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Députés,

Je voudrais d'abord réaffirmer que depuis que nous avons commencé à nous présenter devant vous, nous avons toujours cherché à vous tenir le langage de la vérité, de la sincérité, parce qu'à travers vous, c'est à tous les Sénégalais que nous nous adressons et nous n'avons pas le droit de les tromper. Lorsqu'il y a quelques jours, devant vous, nous avons défendu les deux projets de loi ratifiant les ordonnances sur la TVA et la Douane, nous ne nous sommes pas caché de vous dire que ces ordonnances, ces lois, bien entendu, aggravait quelque peu la fiscalité. Mais c'était surtout pour permettre à l'Etat de faire face à ses obligations. Nous l'avons dit ici et d'ailleurs à ce propos, je voudrais préciser que ces deux ordonnances ont fait l'objet de discussions larges avec les partenaires sociaux de telle sorte que nous allons les appliquer jusqu'à l'année prochaine, donc pendant un an. Et au terme de cette période, nous aurons l'évaluation pour voir d'abord que les difficultés que nous avons essayé de surmonter par ces ordonnances sont maintenant et sont examinées dans ce cas et dans ce cas-là seulement. Nous vous avons dit que nous préférons demander aux Sénégalais de se sacrifier, mais en restant dignes, en faisant face à leur honneur plutôt que de ne rien faire et devoir ce pays tourner comme d'autres où aucune valeur n'existe plus. Et lorsque certains ici disent que les Sénégalais suivent une évolution qui les paupérise de plus en plus, je crois qu'on l'a souvent dit, il faut quand même qu'ils regardent autour de nous.

Il est vrai que la situation au Sénégal n'est pas excellente, elle n'est bonne nulle part du reste, mais à tout comparer, moi je préférerais de loin rester sénégalais qu'à être ressortissant d'un autre pays.

Cela dit, je voudrais préciser -je crois que c'est Monsieur le Président Ousmane NGOM qui l'a dit, qu'il se répétait, c'est vrai- à écouter Monsieur Boubacar SALL. Je me suis retrouvé il y a quelques jours lorsque vous débattiez de ces projets de loi de ratification. Il n'y a pas de chose essentielle qui a été ajoutée à leur intervention d'il y a quelques jours. Ce sont toujours les mêmes critiques mais qui ne sont pas démontrées, qui ne sont pas fondées parce que ce texte qui vous est présenté aujourd'hui, tout le monde l'a constaté et nous y croyons fermement, ne comporte que des avantages pour le contribuable sénégalais. Les calculs qui vous ont été présentés sont justes, sincères. Car nous disons que nous avons baissé de 60 à 48 % de taux maximum d'imposition de personne physiques, c'est vrai. Lorsque nous disons que nous avons supprimé le PVE qui était un emprunt forcé, c'est vrai aussi. De même que quand nous disons que le minimum de revenu imposé passe de 320 à 400.000 F. et tant d'autres choses.

Monsieur le Rapporteur Général a fait un travail excellent, qui dit tout et sur lequel, en vérité, un homme averti, de bonne foi, objectif, n'aurait eu rien à ajouter. Mais comme on dit, nous savons qu'il faut que certains critiquent sinon peut-être qu'ils n'auraient pas leur place ici. A moins de nous encourager, de nous féliciter, mais ça, nous ne pouvons pas rêver parce que ce serait trop leur demander que de leur demander d'être objectifs, justes et très bons patriotes pour que tous ensemble, nous allions de l'avant. C'est pourquoi d'ailleurs, je dis encore que nous ne croyons pas à certaines propositions de création de commissions, de structures de réflexions. Les structures sont faites pour avancer mais pas pour bloquer, pour créer des problèmes. Nous apprécions la contribution des spécialistes en matière fiscale comme Monsieur le Député Amadou DIENG, c'est positif. C'est un apport mais lorsqu'il faut discuter pour discuter et annuler en quelque sorte les acquis que nous avons, nous disons que ce ne sont pas de bonnes positions. D'ailleurs, l'expérience nous a montré que ce genre de commissions, de rencontres où on discute sur le plan économique comme sur d'autres, ne fait pas avancer les choses, bien au contraire.

Sur le premier point qu'a évoqué Monsieur le député Boubacar SALL, je crois que Monsieur le Rapporteur Général a répondu de manière complète. Nous sommes venus en commission la dernière fois avec des errata sur le texte qui a été présenté. Par ailleurs, au cours de nos discussions, parce que nous estimons que c'est un dialogue entre le Gouvernement et l'Assemblée Nationale, des propositions concrètes nous

ont été faites et nous avons accepté. Et comme le texte était en ordinateur, il a été plus facile de le retirer entièrement, plutôt que de vous présenter ici des errata à part. Donc c'est l'ensemble de ces modifications qui ont été intégrées au texte et retirées. Nous avons simplement voulu présenter un document bon à tous égards.

On nous dit que nous ne procédons qu'à un transfert de la pression fiscale sans résultat. Nous répétons que dans ce qui vous est présenté, dans ce que nous avons fait, il n'y a aucun transfert de pression fiscale. Nous n'avons pas augmenté la pression fiscale ni pour les personnes physiques ni pour les sociétés, bien au contraire ! Et nous disons que nous allons améliorer les procédures de recouvrement des impôts en instituant autant que possible, le système du prélèvement à la source. Les Sénégalais, on le sait, rarement se présentent spontanément pour payer leurs impôts. Donc il faut aller prendre ces derniers là où ils sont, c'est-à-dire entre les mains de ceux qui sont peu contractants, qui doivent verser et qui donc eux, n'ont pas intérêt à ce qu'ils soient payés. C'est donc cela que nous allons développer, étendre et nous sommes persuadés que cela va nous occasionner des augmentations de recettes qui vont largement compenser les baisses que nous avons dû consentir pour permettre aux Sénégalais, personnes physiques, de mieux vivre et aux entreprises de prospérer et de se développer en réinvestissant. Voilà tout simplement le but que nous visons dans ce projet.

La loi est arbitraire ; il n'y a pas de calcul logique. C'est dommage Monsieur le Député, que vous n'ayez pas participé aux travaux de la Commission, parce que cela vous aurait certainement évité de dire ceci. Car là, vous avez compris tout le travail de fourmi qui a été fait pour que ce texte vous soit présenté. Nous avons pendant des mois et des mois fait des simulations par ordinateur, vu et revu des choses pour arriver à ces résultats. Les exemples que nous avons cités dans le rapport de la Commission ont été pris au hasard et démontrent qu'effectivement, comme nous l'avons dit, il y a une baisse de la fiscalité des personnes physiques et des entreprises. Je crois que pour l'essentiel, c'est ce que j'avais à dire sur votre intervention, Monsieur le Député.

Monsieur le député Mbaye Jacques DIOP a évoqué le problème des contributions dues par le Ministère des Finances aux communes et un ensemble de problèmes liés aux écoles, aux routes, etc. Je crois que, bien que très sensible aux problèmes qu'il a évoqués, il serait sans doute nécessaire qu'une concertation large soit menée entre les responsables des communes, le Ministère des Finances bien sûr mais également celui de tutelle pour que nous puissions examiner cet ensemble de choses, afin que dans les charges des communes, on puisse tenir compte de leurs moyens aussi.

Je pense que cela permettrait de clarifier un peu, non pas la mission des communes mais en tout cas les moyens qui devraient être mis à leur disposition pour pouvoir faire face à ces missions. C'est vrai, à part quelques rares exceptions, les communes du Sénégal ont des problèmes et vous savez, Monsieur le Député-Maire, le Ministère des Finances en subit aussi les contre-coups, ce qui fait que dans cet ensemble de problèmes divers, je reconnais que ce n'est pas toujours à bonne date que les versements des différents impôts et taxes dus aux communes se font de manière régulière. Et comme je vous le disais, je pense qu'il y a lieu de faire une concertation élargie sur ces problèmes à l'initiative du Ministère de tutelle et de sa direction des Collectivités locales. Nous en tout cas, au Ministère des Finances, nous sommes tout à fait disposés à apporter notre contribution dans ce travail qui est essentiel. Car comme vous le dites, nous sommes tous une commune.

Monsieur le Président Ousmane NGOM ne désespère pas, nous non plus, Monsieur le Président. Bien au contraire, nous espérons et je voudrais dire à ce propos, qu'il y a quelques jours, peut-être en désespoir, vous prédisiez que le Gouvernement ne serait pas en mesure, ce mois-ci, de faire face à ses obligations, notamment les salaires. Monsieur le Député, Monsieur le Président, je voudrais vous dire que vous serez payés cet après-midi comme tous les Sénégalais (applaudissements PS). Merci beaucoup, j'apprécie Monsieur le Président, vos applaudissements et j'espère que Dieu nous aidera encore dans le futur à ce qu'il en soit ainsi tous les mois.

Alors, vous dites, Monsieur le Président, que le Gouvernement vous impose tous les mois, tous les deux mois, des projets de loi qui modifient le Code des Impôts, en tout cas la fiscalité, d'une manière général, du Sénégal. Moi, je pense que vous êtes certainement un bon avocat, mais le problème c'est que votre métier et l'économie ont des contraintes qui sont fondamentalement différentes. Vous êtes dans le domaine du temps, alors que l'économie ne peut pas lui résister. Je vous citais ici, il y a quelques mois un exemple, celui d'un ministre -d'un pays très puissant qui est moins assujéti que le Sénégal- aux contingences économiques internationales- qui un jour, en recevant les hommes d'affaires de son pays, leur disait avec une affirmation nette, qu'il n'est pas question qu'il relève le taux d'intérêts chez lui. Une heure après sa déclaration, un pays aussi puissant...

son ministre des Finances relever les taux d'intérêt. et le lendemain ce ministre là qui proclamait donc la veille cela, a dû relever le taux d'intérêts c'est à dire qu'il a menti. Non, il n'a pas menti c'est ce que je vais vous expliquer, il faut s'adapter pour faire face. Nous préférons nous gouvernement vous présenter tous les mois un projet de loi et ainsi arriver à faire face à nos obligations, aux obligations des sénégalais plutôt que de vous dire qu'on fait un projet par an et la catastrophe arrive ; c'est cela le problème de l'économie. Les choses en dehors des orientations générales, des programmes et des plans qu'on élabore, il est nécessaire de s'adapter rapidement tous les jours.

Nous le faisons en toute bonne foi, quand nous vivons le fait, nous venons devant vous et vous le disons. Nous aurions pu nous cacher vous savez par des dispositions, quitte à affronter votre mécontentement si c'est le cas, et en vous expliquant cette réforme. Nous nous apesantissons maintenant sur les conditions que vous estimez mais nous avons eu des soucis. D'abord ce sont de bonnes mesures pour les sénégalais, à partir de ce moment devons nous attendre un an pour les mettre en oeuvre ? Ce serait injuste.

Deuxièmement c'est une réforme fiscale qui, en général, entre en vigueur le premier jour de l'an. Donc ce sont les deux raisons mais la plus fondamentale comme nous vous le disons c'est parce que globalement, elle ne comporte que des aspects positifs pour les contribuables sénégalais.

La Commission nationale Monsieur le Président, je vous ai dit ce que j'en pensais. Moi je crois au travail d'une commission sérieusement constituée, travaillant rigoureusement mais je doute fort que les propositions que vous faites nous conduisent à des conclusions positives.

Vous avez posé des questions ponctuelles. La fiscalité minimale du secteur informel, nous en avons parlé longuement ici il y a quelques jours. Nous estimons que tous les citoyens de ce pays, que chacun selon ses moyens, ses revenus, doit contribuer à faire vivre le Sénégal en versant sa contribution en matière d'impôts et taxes. C'est ainsi que dans le projet qui est présenté ici, nous avons envisagé que le secteur informel puisse également payer la patente qui comme vous le savez, va au bénéfice des collectivités. Donc payez-la et apposez devant chaque magasin, chaque boutique, chaque atelier une vignette attestant qu'elle a

été payée. Voilà ce que nous avons envisagé dans le cadre du code général des impôts, secteur informel. Maintenant, il y a d'autres mesures qui ne sont pas d'ordre égal, mais simplement l'application des procédures, des lois et règlements, qui consistera au niveau des impôts et de la douane à faire les recoupements nécessaires pour les travaux afin d'appréhender les revenus réellement gagnés, les activités réellement menées pour que les impôts, la T.V.A. et la douane soient payés régulièrement.

Mais comme je vous l'ai dit, il ne s'agit pas de les pressurer ces contribuables que représente le secteur informel, mais plutôt de les emmener à apporter leur contribution équitable pour la vie de la nation.

Les 20 % que vous évoquez Monsieur le rapporteur -je crois- a fait la mise au point, puisque en commission, il a été recommandé que soit fixé à 20 % ce prélèvement à la source mais on l'arrête à 10 %, ce qui est dans le projet que vous avez en définitive.

Il s'agit en fait pour des versements entre deux co-contractants, de demander à celui qui verse de prélever 10 % du montant qu'il verse et de le verser au fisc comme cela se fait actuellement en matière de salaires, mais aussi en matière de T.P.S. sur les intérêts débitables au niveau des banques. Les délibérations occultes : je crois que le mot est assez expressif. On parle de délibérations occultes lorsque par exemple dans les comptes d'un contribuable, on voit les traces d'un règlement qui a été effectué mais sans que soit précisé le bénéficiaire et en plus, celui qui verse refuse de le nommer. Donc il n'est pas possible au fisc d'aller imposer celui qui a bénéficié du versement. Ainsi, il se retourne contre la partie versante qui est donc imposée avec des pénalités à la place de la personne qui est sensée avoir reçu le versement.

Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour évoquer un problème que vous avez souvent soulevé et peut être aujourd'hui donner des précisions qui vont vous éviter à l'avenir de révoquer ce problème. Vous avez souvent dit ici que le gouvernement a réussi la performance de classer le Sénégal parmi les pays les plus pauvres, ce qui explique pour vous que notre pays ait pu bénéficier des mesures de Toronto. Chaque fois, nous avons expliqué mais comme l'explication donnée par le gouvernement ne vous suffit pas, moi je voudrais vous renvoyer à des documents que vous n'allez pas peut-être contester ; il s'agit du rapport de la Banque Mondiale sur le développement en 1989 et également de son document intitulé "l'Afrique Sud-Sahérienne

Dans ces documents, vous verrez à la page 263 sur un tableau indicateur de base, un code des pays appelés : économies à faible revenu. On cite l'autre type de pays : économies à revenu intermédiaire. Le Sénégal s'y trouve ainsi que la Côte d'Ivoire, la Swaziland, le Cameroun, le Gabon etc. Ce sont des pays à revenu intermédiaire et pour le Sénégal, vous avez comme revenus en 1987 520 dollars par tête d'habitant. Vous savez qu'à Toronto la barre était fixée à 500 dollars. Donc à 520 dollars en 1987, ce qui est aujourd'hui dépassé largement avec ces 600 dollars. Avec les cours du dollar nous étions nettement au dessus du lot des pays éligibles aux mesures de Toronto. En décembre, certains pays ont refusé que le Sénégal bénéficie de ces avantages là, et ce n'est seulement que la voie diplomatique et politique et en usant des amis que nous avons à travers le monde que le Sénégal a pu être élu à Toronto. Dans ces documents, je les ai, je pourrai vous les communiquer et j'espère qu'après cela M. le Président vous nous remerciera grâce à l'avenir de vos interventions sur ce thème. (Applaudissements).

Monsieur le Député Amadou DIENG je vous remercie, vous avez parlé en spécialiste c'est une contribution. Pour votre question sur la retenue de 200.000 qui est donc de 300.000, il s'agit bien entendu du contrat et lorsque dans un contrat il est précisé que le loyer mensuel dépasse 300.000 F, il y a une retenue de 10 % donc 30.000 F qui est faite par le locataire ou l'agent immobilier ou le gérant des biens et qui est versé au trésor. En fin d'année, le calcul de l'impôt réel est fait et si le contribuable doit compléter, il le fait sinon il a un avoir auprès du fisc.

Donc voilà la procédure qui a été mise en place.

Monsieur le Président Samba Loubé FALL je vous remercie de vos paroles qui sont encourageantes. Je pense que nous allons nous en inspirer pour poursuivre dans la voie que nous nous sommes tracée au gouvernement dans laquelle vous nous accompagnez Mmes et MM les députés toujours, avec beaucoup de bonne volonté et de courage. Et pour terminer M. le Président, je voudrais si vous le permettez puisque nous sommes à la veille de la fin de l'année, vous présenter solennellement à vous et à tous les membres de l'Assemblée nationale, mes vœux les meilleurs, pour vos familles et pour tout le personnel de l'Assemblée nationale. Je les formule aussi pour l'institution pour que vous continuiez à nous aider afin qu'ensemble, nous puissions construire le Sénégal de demain pour nos enfants et nos petits enfants.

Merci Monsieur le Président.

(Applaudissements)

Monsieur le Président

Je vous remercie Monsieur le Ministre pour vos explications claires, à notre tour, nous vous présentons les vœux de l'Assemblée, vœux de bonheur, de bonne santé et de réussite.

Nous pouvons considérer mes chers collègues que la discussion générale est close.

Monsieur le Président Ousmane NGOM, vous avez la parole conformément à notre règlement intérieur.

M. OUSMANE NGOM

Merci M. le Président.

Monsieur le Président, je suis obligé de répliquer à Monsieur le Ministre des finances qui comme le Général DE GAULLE, répond à des questions qu'on ne lui a pas posées. Mais enfin, je pense que c'est une bonne chose d'être obstiné et je constate au moins, qu'il nous entend même s'il ne nous écoute pas attentivement et que par conséquent les critiques que nous faisons sont utilisées à bon escient pour trouver des réponses aux problèmes que nous soulevons.

Ceci dit, en ce qui concerne la critique que nous avonseue à faire ici et selon laquelle le gouvernement avait réussi la performance rare de classer le Sénégal parmi les pays les plus pauvres du monde, mais je pense que Monsieur le Ministre des finances vient de nous donner raison. Nous n'avons jamais dit que le Sénégal était littéralement pauvre mais que le gouvernement avait réussi à le placer parmi les pays classés tels.

Il a reconnu lui-même que c'est le gouvernement du Sénégal qui a demandé que notre pays soit classé parmi les Etats les plus pauvres du monde parce que justement, ils avaient des problèmes de liquidité à la rencontre de Paris. Mais nous n'avons pas dit autre chose et mieux, il cite le rapport de la Banque Mondiale. Mais Monsieur Michael Gillette qui est passé ici, lui-même a reconnu que le gouvernement du Sénégal avait présenté de faux chiffres à cet organisme et cela s'est vu dans plusieurs interviews que cet homme a accordé à la presse sénégalaise. Je suis prêt également à vous fournir ces chiffres,

et lui-même a expliqué que vraiment, la logique du gouvernement lui échappait parce que les chiffres qui étaient présentés n'étaient pas exacts et c'est ce qui explique la modification à la baisse des taux de croissance que l'Etat a eu à présenter. Ce dernier a présenté d'abord un taux de croissance de 4 % pour se retrouver finalement avec un autre de 0,9 %. Alors qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire simplement que le gouvernement fait de la prestidigitacion pour obtenir de l'argent de ces bailleurs de fonds. Et c'est ce qui l'a amené à Paris à supplier ses amis comme il vient de le reconnaître, pour que le gouvernement soit inscrit aux facilités de Toronto.

Voilà ce que j'avais à dire Monsieur le Président, Messieurs les Ministres.

(Applaudissements)

Monsieur le Président

Monsieur le Ministre.

Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances

Merci Monsieur le Président.

Moi je suis flatté que Monsieur le Président me compare à ce grand homme qui est le Général De Gaulle.
(Applaudissements PS).

Je ne voudrais pas faire du sophisme Monsieur le Président. Je crois que si vous êtes d'accord sur ce que je viens de dire, nous pouvons clore les débats à ce niveau mais je voudrais simplement vous dire : vous savez au Sénégal, en tout cas, au gouvernement, nous avons le respect de certaines règles qui doivent prévaloir dans les relations entre les pays ou entre pays et organisations, si bien que je ne voudrais pas ici dire certaines choses pour répondre à d'autres. Mais ce que je peux simplement dire, c'est que nous sommes sûrs de nos chiffres qui n'ont pas été contestés, la preuve : hier lorsque cette affaire a éclaté, vous avez dû lire dans "Sud-Hebdo" je crois, un article qui a été fait par le Représentant de la Banque Mondiale ici et contestait le fait qu'on ait soutenu que son institution contestait elle-même ces chiffres. Je vous renvoie à cet article-là

Deuxièmement les taux de croissance que nous avons publiés sont ceux qui ont été calculés en collaboration avec nos partenaires. Vous savez, il y a à Washington des institutions qui sont très importantes comme la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International. Alors comment comprendriez-vous que l'une des institutions conteste des chiffres alors que l'autre les accepte ? Ce qui veut dire que nous sommes sûrs de notre fait.

Maintenant pour ce que vous disiez : que nous avons mendié, supplié, je crois, auprès des amis, mais vous savez Monsieur le Président il ne s'agit pas de le faire pour avoir gain de cause. Vous savez nous, quand nous demandons à nos amis d'une manière générale, ils acceptent de nous aider. Ils le font parce que nous avons un Chef d'Etat qui est respectable et respecté. (Applaudissements des députés du P.S.). Quand vous allez à l'extérieur en tant que Sénégalais, même vous, vous bénéficiez d'une considération dont ne bénéficient pas d'autres (Applaudissements) et ça, vous le devez au Sénégal. Par ailleurs Monsieur le Président, comme je vous le disais, il ne suffit pas de demander pour avoir parce que nous connaissons des gens qui font le tour du monde, vont avec des lettres dans les pays pour demander ; non seulement on les renvoie, mais on nous informe et on nous donne ces lettres-là.

Moi je ne vais pas polémiquer, ce n'est pas dans mon caractère. Il y a des choses pour lesquelles il faut une certaine sérénité Monsieur le Président.

Il faut arrêter de nous attaquer sur des bases légères. Les choses dont vous parlez, nous en savons beaucoup plus que vous mais nous sommes élégants et nous voulons le rester. (Applaudissements des députés du P.S.)

Monsieur le Président

Monsieur le Président Ousmane NGOM, conformément à notre règlement intérieur, vous avez le droit de reprendre la parole. Mais ce que je vous demande, c'est d'éviter la polémique.

Monsieur le Président Ousmane NGOM

Merci Monsieur le Président.

Je pense que les accusations de Monsieur le Ministre des Finances qui vient de dire lui-même, qu'il y a des personnes répondant à notre question- qui vont à l'étranger avec des lettres pour demander de l'argent et qu'on leur envoie ces lettres est extrêmement grave et nous ne pouvons pas les accepter. Je demande au Ministre des Finances de prouver ici que ces lettres existent ou alors de s'excuser devant nous.

(Brouhaha)

Car Monsieur le Président, je trouve qu'elles ne sont pas fondées.

Monsieur le Président

L'incident est clos.

Nous considérons que la discussion générale est close.

Je dois vous rappeler mes chers Collègues que le projet de loi comporte en réalité quatre articles malgré son volume. Je pense qu'un consensus peut se dégager pour ne pas passer en revue les 1100 sous-articles. Si vous êtes d'accord, nous passons à l'article Premier.

Monsieur Modou AMAR

Lecture des articles 1,2,3 et 4 qui sont successivement mis aux voix et adoptés.